

AVIS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, assistante-greffière de la ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2023, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-703.1 modifiant le Règlement SH-703 décrétant un emprunt et une dépense de 700 000 \$ pour la réalisation d'un parc de planche à roulettes et d'une piste à rouleaux et ayant pour objet d'augmenter l'emprunt et la dépense à 1 102 500 \$.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 5 juillet 2023

Me Marie-Pier Gélinas
Assistante-greffière